



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Frontenac

Province de Québec
Municipalité de Frontenac

Lundi 9 juin 2025 se tenait à 19h00, dans la grande salle communautaire de l'hôtel de ville, la séance ordinaire ajournée de juin 2025. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger
Mme Mélanie Martineau
M. Andy Maheux

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-Sébastien Roy est présent.

M. René Pépin, M. Marcel Pépin et Mme Sonya Provost, conseillers, sont absents.

2025-162

Proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

Adoptée.

Tel qu'indiqué sur l'avis public du 4 juin 2025, le rapport financier 2024 consolidé et le rapport du vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 2024, ont été déposés et présentés au conseil municipal. Le maire et le directeur général et greffier-trésorier ont répondu aux questions des membres du conseil.

Suite à cette présentation,

2025-163

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le rapport financier 2024 consolidé et le rapport du vérificateur, pour l'année se terminant le 31 décembre 2024, préparés par la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton soient acceptés tels que présentés au conseil municipal.

Adoptée.

2025-164

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit embaucher un employé pour les travaux publics;

Attendu que les membres du conseil responsables des travaux publics ont rencontré M. Alan-James Bissonnette en entrevue;

Il est proposé par M. Andy Maheux,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac engage M. Alan-James Bissonnette comme employé aux travaux publics, à compter du 9 juin 2025, selon les conditions établies dans son contrat de travail;

Municipalité de Frontenac



No de résolution
ou annotation

Qu'advenant la permanence de M. Alan-James Bissonnette, après ses 3 mois de probation, celui-ci aura droit à 2 semaines de vacances, non consécutives, et ce à compter de la date d'embauche comme employé permanent, et que par la suite, le nombre de semaines de vacances sera en fonction du guide de l'employé.

Adoptée.

2025-165

Attendu que la Municipalité de Frontenac est responsable du lac Aux Araignées;

Attendu que la plage du lac Aux Araignées est ouverte à la population durant la période estivale;

Attendu qu'il est nécessaire que la qualité de l'eau doive respecter les normes afin de pouvoir ouvrir la plage;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de participer au programme Environnement plage du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et s'engage à assumer les coûts d'analyse au montant de 36.75\$ plus taxes par échantillon selon la fréquence d'échantillonnage qui a été établie pour notre plage;

Que la Municipalité de Frontenac accepte que M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, signe les documents nécessaires dans ce programme.

Adoptée.

2025-166

Attendu que le congrès de la Fédération québécoise des Municipalités a lieu à Québec du 25 au 27 septembre 2025;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les frais d'inscription et d'hébergement seront payés par la municipalité et les frais de transport et repas seront remboursés à M. Gaby Gendron, maire, M. René Pépin et M. Andy Maheux, conseillers, lors de leur participation au congrès de la FQM à Québec du 25 au 27 septembre 2025.

Adoptée.

Demande ou commandites :

Aucune demande ou commandite n'a été soumise au conseil.

Varia :

Aucun point n'a été ajouté comme varia à l'ordre du jour.

Courrier :

Aucun courrier n'a été soumis au conseil.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Frontenac

Proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session de juin 2025 soient levées, 19 h 50.

Adoptée.

Gaby Gendron, Maire

Jean-Sébastien Roy, directeur
général et greffier-trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire ajournée du conseil de ce 9 juin 2025, et ce, pour les résolutions 2025-164, 2025-165 et 2025-166.

Jean-Sébastien Roy, directeur
général et greffier-trésorier